



## PROCÈS-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du lundi 27 mai 2024

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le lundi 27 mai 2024 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN, Maire de Breil-sur-Roya.

**Étaient présents :** M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3<sup>ème</sup> Adjointe, M. Thierry GUIDO 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Isabelle SAUVE 5<sup>ème</sup> Adjointe, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, M. Jean-Louis TAYLOR, Mme Marie-Noëlle GISBERT, Mme Colette BENOUAHAB, M. Michel BRAUN.

**Étaient absents :** Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. André IPERT, Mme Danielle GASTALDI.

**Ont donné pouvoir :** Mme Julia BONNET à Mme Karine BOETTI, Mme Danielle GASTALDI à M. Michel BRAUN.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle SAUVE, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**Monsieur le Maire**, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**. Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire** souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour : la décision modificative n°3 au budget principal, l'acquisition par la Commune des biens acquis par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de la procédure Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et l'attribution de subventions aux associations.

Il porte ensuite à la connaissance des membres du Conseil municipal la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

32	29/04/2024	<p><b>M57 – fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre</b></p> <p>Est acceptés les transferts de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Commune en section fonctionnement afin de permettre le transfert d'immobilisations corporelles en cours.</p>
33	25/04/2024	<p><b>Avenant de convention de location à l'Association Passerelle</b></p> <p>Est accepté l'avenant de convention de location à l'Association Passerelle pour l'appartement situé au 53 avenue Georges Clémenceau, du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 octobre 2024.</p>
34	07/05/2024	<p><b>Avenant de fin de convention de location d'un appartement à M. et Mme ROY</b></p> <p>Est accepté l'avenant de fin de convention de location à compter du 11 mai 2024 pour l'appartement situé 394 route Saint-Pierre au profit de M et Mme ROY.</p>
35	14/05/2024	<p><b>Avenant de convention pluriannuelle de pâturage en date du 31 octobre 2022</b></p> <p>Est accepté l'avenant de convention pluriannuelle de pâturage en date du 31 octobre 2022, sur demande de Mme Marina CARLETTI, afin de modifier la désignation des parcelles louées. Le montant du loyer annuel est de 260 €.</p>
36	14/05/2024	<p><b>Avenant de convention pluriannuelle de pâturage en date du 19 mai 2016</b></p> <p>Est accepté l'avenant de convention pluriannuelle de pâturage en date du 19 mai 2016, sur demande de Madame Céline WEBER, afin de modifier la désignation des parcelles louées. Le montant du loyer annuel est de 210 €.</p>
37	16/05/2024	<p><b>Marché public relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de la chapelle ND du Mont</b></p> <p>La passation d'un marché public lancé sous la forme d'un appel d'offres en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lot 1 RSO - Fondations : Entreprise TRIMARCOACES Route de Laghet 06340 La Trinité pour un montant de 124 650 € HT.</li> <li>➤ Lot 2 Maçonnerie – Charpente – Couverture en lauzes : Entreprise A Chaux et Sable 14 impasse des fusillés de l'Albaréa quartier Fontan Deleuse - 06380 Sospel - pour un montant de 143 376,48 € HT.</li> <li>➤ Lot 3 Restauration de décors : Entreprise SMBR 29 Av. Auguste Verola 06200 Nice pour un montant de 71 845,73 € HT.</li> <li>➤ Lot 4 Menuiserie : Entreprise LANTERI Avenue Maurice Barucchi – 06430 TENDE pour un montant de 12 390 € HT.</li> </ul> <p>Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de la signature.</p>



38	16/05/2024	<p><b>Avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°1 Démolition Gros œuvre</b></p> <p>Est accepté l'avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°1 Démolition Gros œuvre avec l'entreprise SARL Maçonnerie Générale PASTORELLI afin de fixe le prix définitif de rémunération du prestataire.</p>
39	16/05/2024	<p><b>Avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°4 Toiture et pilier</b></p> <p>Est accepté l'avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°4 Démolition Gros œuvre avec l'entreprise SARL Menuiserie LANTERI afin de fixe le prix définitif de rémunération du prestataire.</p>
40	16/05/2024	<p><b>Avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°7 Charpente et toiture</b></p> <p>Est accepté l'avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Lot n°7 Charpente et toiture avec l'entreprise SARL Maçonnerie Générale PASTORELLI afin de fixe le prix définitif de rémunération du prestataire</p>
41	16/05/2024	<p><b>Avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » Toiture et pilier</b></p> <p>Est accepté l'avenant n°1 au marché public « rénovation de la buvette du lac et des sanitaires existants » - Toiture et pilier, avec l'entreprise SARL Maçonnerie Générale PASTORELLI afin de fixe le prix définitif de rémunération du prestataire</p>
42	16/05/2024	<p><b>M57 – fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre</b></p> <p>Sont acceptés les transferts de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Commune en section fonctionnement pour des raisons de régularisation d'écritures comptables.</p>

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 22 avril 2024.**

**Monsieur le Maire** soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 27 avril 2024.

#### **Approuvé à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** signale des modifications de délégations attribuées aux élus du Conseil Municipal. À la demande de **Monsieur Herbert WOLFERS**, Conseiller Municipal, **Monsieur le Maire** a décidé de le décharger de sa délégation à Piène-Haute et de l'attribuer à **Madame Julia BONNET**, Conseillère Municipale. Ainsi, **Monsieur Herbert WOLFERS** sera désormais délégué à la culture. Cette décision fait suite aux difficultés rencontrées par **Monsieur Herbert WOLFERS** face aux comportements agressifs de certains administrés de Piène-Haute à son encontre.

**Monsieur Herbert WOLFERS** précise que la démocratie est de se parler mais que la discussion a toujours été refusée.

**Monsieur le Maire** remercie **Monsieur Herbert WOLFERS** d'accepter malgré tout de rester au sein du Conseil Municipal et de continuer son engagement remarquable au service de la Commune.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Décisions modificatives n°1 et n°2 au Budget Principal	4
2	Décision modificative n°1 au Budget Crèche	5
3	Modification de la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre et approbation du nouveau plan de financement	5
4	Modification de la délibération n° 85/2024 relative à la demande de subvention à la CAF pour les travaux de la Crèche et approbation du nouveau plan de financement	6
5	Demande de subvention dans le cadre des amendes de police	6
6	Approbation de la convention d'intervention foncière « Protection contre les risques naturels »	7
7	Approbation du rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la CARF	7
8	Attribution du lot n°3 relatif aux travaux de réhabilitation de la Poste	7
9	Mise en place de la charte informatique	8
10	Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	8
11	Créations de postes au tableau des effectifs	8
12	Informations diverses	9
13	Questions diverses	9

### 1. Décisions modificatives n°1 et n°2 au Budget Principal

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Audrey ROSSI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

Madame Audrey ROSSI informe de la nécessité de prendre une décision modificative n°1 au budget Principal afin de corriger des erreurs d'écriture, de créer des opérations et d'approvisionner un compte.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, Madame Audrey ROSSI propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Principal.

**Approuvé à l'unanimité**



**Madame Audrey ROSSI** informe de la nécessité de prendre une décision modificative n° 2 au budget Principal afin de procéder à des transferts de chapitre à chapitre.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, **Madame Audrey ROSSI** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décisions modificative n° 2 au Budget Principal.

**Approuvé à l'unanimité**

*Point ajouté à l'ordre du jour : Décision modificative n°3 au Budget Principal*

**Madame Audrey ROSSI** informe de la nécessité de prendre une décision modificative n° 3 au budget Principal pour des raisons de régularisation d'écritures comptables.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, **Madame Audrey ROSSI** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n° 3 au Budget Principal.

**Monsieur Michel BRAUN**, Conseiller Municipal, souhaite avoir un estimatif de la somme perçue relative aux dons.

**Monsieur le Maire** pense que la somme des dons s'élève à environ 400 000 €. Il indique qu'un tableau récapitulatif a été fait et sera envoyé par mail aux Élus qui le souhaitent.

**Approuvé à l'unanimité**

## 2. Décision modificative n°1 au Budget Crèche

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Madame Audrey ROSSI** informe de la nécessité de prendre une décision modificative n°1 au budget Crèche afin de modifier l'affectation du résultat.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, **Madame Audrey ROSSI** propose aux Conseillers Municipaux d'approuver la décision modificative n° 1 au Budget Crèche.

**Approuvé à l'unanimité**

## 3. Modification de la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre et approbation du nouveau plan de financement

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Monsieur Paul REY**, conseiller Municipal.

**Monsieur Paul REY** explique qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 110/2021 relative à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre. Suite aux études géotechniques, l'architecte a établi un nouveau coût des travaux.

Le montant de l'opération est de 891 736 € HT.

**Monsieur le Maire** présente le nouveau plan de financement et précise que l'État subventionne à hauteur de 11,5% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Il est donc proposé ce jour de modifier le pourcentage des aides demandées afin de financer cette opération à hauteur de



80% et sollicite donc l'aide du Département à hauteur de 68,5% au titre de l'aide en faveur des bâtiments communaux.

#### Approuvé à l'unanimité

**Monsieur Michel BRAUN** évoque le rachat de la gare de Piène-Basse et la nécessité de faire des études sérieuses avant de l'acheter.

**Monsieur le Maire** explique que la SNCF a proposé de la céder à la Commune à l'Euro symbolique et qu'à ce jour il n'y a pas de projet sur cette bâtisse.

#### 4. Modification de la délibération n° 85/2024 relative à la demande de subvention à la CAF pour les travaux de la Crèche et approbation du nouveau plan de financement

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Isabelle SAUVE**, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**Madame Isabelle SAUVE** explique la nécessité de modifier la délibération n° 85/2024, votée le 25 mars 2024, afin de modifier le programme des travaux comme suit :

➤ Climatisation	33 640 €
➤ Étude pour structure métallique	5 200 €
➤ Amélioration acoustique	6 710 €
➤ Purificateur d'air	3 822 €
➤ Toiture	59 433 €

Le montant des dépenses est de 108 805 € HT.

**Madame Isabelle SAUVE** présente le plan de financement et sollicite l'aide de la CAF au titre du Fonds de Modernisation des EAJE, à hauteur de 86 400 €, afin de financer cette opération.

#### Approuvé à l'unanimité

#### 5. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Monsieur Daniel GIORDAN**, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**Monsieur Daniel GIORDAN** informe que la Préfecture des Alpes-Maritimes a confié au Département la répartition d'une dotation « amendes de police » relative à la circulation routière. Cette dotation est attribuée aux communes et groupement de communes de moins de 10 000 habitants compétents en matière de voirie communale, de transports en commun et de parcs de stationnement. Cette aide va permettre à la commune de Breil-sur-Roya de co-financer les travaux pour l'installation de bornes escamotables afin d'assurer la sécurité des piétons autour du lac.

Le montant de cette opération est de 84 871,20 € HT.

**Monsieur Daniel GIORDAN** propose de solliciter l'aide du Département, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30% du montant total HT, et à nouveau l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.



**Monsieur le Maire** précise que cette demande de subvention avait déjà été votée lors d'une séance précédente mais que la commune n'était plus dans les délais de dépôt de dossier.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6. Approbation de la convention d'intervention foncière « Protection contre les risques naturels »**

**Monsieur le Maire** indique que cette convention est signée entre la CARF, la Préfecture, la Mairie de Breil-sur-Roya et l'Établissement Public Foncier (EPF). Une convention similaire a été votée après la tempête Alex afin de permettre à l'EPF de porter pour la Commune les procédures d'acquisitions démolitions des biens concernés par les Fonds Barnier. Cette convention se termine en fin d'année et il y a encore un certain nombre de procédures d'acquisition / démolition qui sont en cours, notamment au niveau du hameau de Piène-Basse.

**Monsieur le Maire** propose ce jour d'approuver une nouvelle convention afin de permettre à la Commune de mettre en place des procédures de Fonds Barnier sous forme d'expropriation, portées par l'EPF. Cette convention sera conduite jusqu'en 2027.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7. Approbation du rapport de la Chambre Régionale des comptes sur la gestion de la CARF**

**Monsieur le Maire** informe que la Chambre Régionale des Comptes est venue pendant un an pour contrôler le fonctionnement et les finances de la CARF. Suite à cette période, un rapport a été rédigé comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CARF pour les exercices 2018 et suivants. **Monsieur le Maire** explique que ce rapport doit être porté à la connaissance des Élus Communautaires de la CARF mais aussi des Élus Municipaux. Il donne lecture de la synthèse et des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes et demande à l'Assemblée d'en prendre acte.

**Monsieur Michel BRAUN** explique que la CARF est une collectivité qui a beaucoup de compétences mais assez peu de moyens pour les exercer. Elle a été défavorisée au profit des communes lors des transferts de compétences. On attend de l'ambition de la part d'une collectivité territoriale de cette envergure mais les moyens de la CARF sont limités aussi bien sur le plan humain que financier.

**Monsieur le Maire** acquiesce et indique que la CARF porte le projet de création d'une structure institutionnelle de coopération transfrontalière entre la France et l'Italie afin de pouvoir évoquer tous les sujets transfrontaliers que nous avons en commun. Cet outil de coopération transfrontalière est un projet très intéressant regroupant 37 communes.

**L'Assemblée prend acte**

#### **8. Attribution du lot n°3 relatif aux travaux de réhabilitation de la Poste**

**Monsieur le Maire** rappelle que lors de l'attribution des lots pour les travaux de réhabilitation de la Poste, le lot n° 3, correspondant aux travaux « toit terrasse », était infructueux. Il est proposé ce jour de l'attribuer à l'entreprise 06ETANCHE pour un montant de 34 720 € HT.



**Monsieur le Maire** propose aussi de modifier le lot n° 10 « plomberie » initialement attribué à ROYA CHAUFFAGE qui ne souhaite plus prendre le marché, et de l'attribuer à l'entreprise BOETTI pour un montant de 31 871 € HT.

**Approuvé à 16 voix pour (Madame Karine BOETTI ne prend pas part au vote)**

#### **9. Mise en place de la charte informatique**

**Monsieur le Maire** explique que toute collectivité locale utilisant des outils informatiques doit mettre en place une charte informatique afin de définir des règles qui encadrent la bonne utilisation de ces moyens informatiques. Il est donc proposé ce jour d'adopter une charte qui regroupe les différentes règles à respecter et les bons comportements à adopter en termes d'éthique dans l'utilisation des outils informatiques. Cette charte sera signée par tous les agents et Élus disposant d'un poste informatique.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **10. Mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

**Monsieur le Maire** rappelle que l'État avait annoncé la possibilité, pour les collectivités territoriales, de verser une prime de pouvoir d'achat aux agents, sur la base du volontariat, pour faire face à la forte inflation qui a touché la France. L'État a pris en charge le versement unique de cette prime pour les agents de la fonction publique d'État mais pas pour les collectivités locales qui souhaitent en faire bénéficier leurs agents. À la fin de l'année 2023, les agents de la Mairie ont demandé par courrier à pouvoir bénéficier de cette prime. Afin de les satisfaire dans leur demande légitime mais aussi de tenir compte des contraintes budgétaires, **Monsieur le Maire** propose d'attribuer une prime forfaitaire de 300 € pour tous les agents de la collectivité sans distinction de salaire. Cette somme sera versée en une seule fois sur la paye du mois de juin 2024.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **11. Créations de postes au tableau des effectifs**

**Monsieur le Maire** laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Madame Audrey ROSSI** propose au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de créer deux postes à 20 heures hebdomadaires ; un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil pour les promenades en barque sur le lac et l'encaissement des recettes, et un poste pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent pour l'entretien des bâtiments de la Commune et l'encadrement périscolaire aux écoles (bus, garderie, cantine).

**Approuvé à l'unanimité**

**Points 12 et 13 ajoutés à l'ordre du jour.**

#### **12. Acquisition par la commune des biens acquis par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de la procédure Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs**



**Monsieur le Maire** rappelle que le principe des procédures Fonds Barnier portés par l'Établissement Public Foncier (EPF) est que les terrains sont restitués à la Commune à l'Euro symbolique et deviennent alors inconstructibles. Il est proposé ce jour de délibérer afin d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer l'achat à l'Euro symbolique des propriétés listées dans la délibération correspondante et ainsi garantir l'inconstructibilité de ces parcelles.

**Approuvé à l'unanimité**

### 13. Attribution de subventions aux associations

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux Associations suivantes :

- CANAL DE CAMPE 500,00 €  
16 pour - 1 ne participe pas au vote (M. LEFEBVRE)
  
- CANAL AGANDON CRABARESSA 500,00 €  
Approuvé à l'unanimité

### 14. Informations diverses

**Monsieur le Maire** informe que les travaux pour la réhabilitation du bâtiment de la Poste ont débutés, et devraient se terminer en fin d'année 2024.

Concernant la Maison GUIDI, la Commune a obtenu la date de la signature de la dernière acquisition. Au 26 juin prochain, la Commune sera donc propriétaire de l'intégralité de l'immeuble. L'appel d'offres pour les travaux de démolition est en cours et s'achèvera le 15 juin prochain. À la rentrée, la Commune débutera la démolition visible de la maison GUIDI.

Enfin, l'assurance de la Commune, la SMACL, a envoyé un courrier pour annoncer qu'elle mettait fin à notre contrat d'assurance, vieux de 20 ans, au 31 décembre 2024. Elle nous invite donc à lancer un appel d'offres afin de sélectionner une nouvelle assurance. La Commune va donc faire le nécessaire malgré un court délai et espère trouver une assurance avec des conditions et des cotisations pas trop scandaleuses au vue du montant des dégâts causés par la tempête Alex.

### 15. Questions diverses

**Monsieur Michel BRAUN** demande des informations sur les conditions de circulation de la piste des 46 lacets. Il indique que des affiches circulent dans les commerces italiens en indiquant que tout le monde va pouvoir emprunter cette piste.

**Monsieur le Maire** explique que la piste des 46 lacets sera ouverte à partir du 1<sup>er</sup> juin aux habitants des 5 communes de la vallée de la Roya, ainsi qu'aux communes de Limone et Vernante. Un alternat est prévu toutes les heures de 6h à 22h en alternat. Chaque administré devra se munir d'une attestation délivrée par leur commune de résidence.

**Madame Marie-Lou ALLAVENA**, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, demande à **Monsieur le Maire** d'intervenir auprès de la Société ORANGE car il n'y a plus de réseau téléphonique au quartier de Veil.



**Monsieur le Maire** indique qu'il va faire le nécessaire pour les soucis de réseaux aux quartiers de Veil et de la Maglia.

**Monsieur Renaud LEFEBVRE**, Conseiller Municipal, souhaite exprimer sa satisfaction et celles de certains administrés concernant les réglages effectués sur le feu rouge du hameau de Libre et son bon fonctionnement actuel, plus efficace que son fonctionnement de départ.

**Monsieur Michel BRAUN** informe que les premières personnes ayant fait un recours au tribunal pour leurs amendes reçues pour excès de vitesse (radar situé à Porra) ont eu gain de cause.

**Madame Marie-Noëlle GISBERT**, Conseillère Municipale, explique que le quartier de l'Isola est envahi par les sangliers et demande à **Monsieur le Maire** de faire le nécessaire (battues, pose de pièges).

**Monsieur le Maire** dit être au courant et va demander à la société de chasse d'intervenir.

**Monsieur Francis FRECOURT**, Conseiller Municipal, demande si la démolition du bâtiment de l'USBTP sera programmée avant la fin du mandat.

**Monsieur le Maire** explique que cela dépend de la CARF qui priorise les démolitions préalables à des travaux de confortement de berges.

**Monsieur Thierry GUIDO**, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, informe que la Commune sera représentée lors de la rencontre des sites historiques Grimaldi les 15 et 16 juin prochain. Différents stands seront présents durant ces 2 jours de manifestation et mettront à l'honneur la vallée de la Roya et ses produits locaux.

**Monsieur le Maire** annonce que cette animation est ouverte au public.

**Madame Karine BOETTI** demande si la démolition de la maison GUIDI aura un impact sur la place Brancion et ses commerces.

**Monsieur le Maire** indique que le bar des Alpains restera en place le temps de la démolition de la maison GUIDI. Un périmètre de sécurité a été défini lors de l'élaboration du cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h27.



Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya